



Communiqué de presse
Paris, le 30 janvier 2019

CARREFOUR et la FEEF signent le 1^{er} accord sur les pénalités logistiques pour les PME/TPE

Dominique Amirault, Président de la FEEF (Fédération des Entreprises et Entrepreneurs de France), et Pascal Clouzard, Directeur Executif de Carrefour France, annoncent la signature du 1^{er} accord sur les pénalités logistiques des PME et TPE, pour favoriser une meilleure qualité de la chaîne d'approvisionnement (supply chain).

Signé au moment même où se déroulent les négociations commerciales, cet accord novateur s'inscrit dans l'intérêt commun des deux partenaires afin d'améliorer la qualité et la disponibilité des produits auprès des consommateurs.

Dans ce cadre, le Groupe Carrefour et la FEEF prennent notamment 4 engagements innovants et prioritaires en faveur des TPE/PME et ETI générant un CA inférieur à 200 millions d'euros :

- **Aucune pénalité logistique pour les TPE**

Le Groupe Carrefour s'engage à ne facturer aucun surcoût logistique et indemnités commerciales aux TPE réalisant un chiffre d'affaires inférieur ou égal à 2 millions d'euros.

- **Tolérance d'un jour pour la livraison par messagerie**

Le Groupe Carrefour s'engage à ne pas facturer de surcoûts logistiques aux PME/TPE en cas de retard à la livraison inférieur ou égal à un jour pour toutes les livraisons effectuées par messagerie (livraison de 1 à 5 palettes)

- **Une meilleure anticipation des volumes promotionnels**

Pour les opérations nationales en épicerie, produits frais libre-service, liquides et DPH, le Groupe Carrefour s'engage à adresser aux PME/TPE, une prévision de commande 56 jours avant la date de livraison puis 20 jours maximum avant la livraison, une commande ferme. Les TPE/PME pourront ainsi mieux anticiper et sécuriser leurs approvisionnements et assurer la disponibilité suffisante des produits en magasin

- **Des interlocuteurs dédiés pour résoudre les litiges**

Le Groupe Carrefour communiquera aux PME/TPE le nom des interlocuteurs en charge du traitement des surcoûts logistiques et de la facturation d'indemnités commerciales, afin de développer le dialogue, et faciliter la résolution des litiges.

Cet accord est applicable pour une durée de 15 mois. Un bilan d'étape sera réalisé par la FEEF et le Groupe Carrefour aux termes des 6 premiers mois d'exécution.



« Avec la signature de cet accord innovant, Carrefour est la première enseigne française de la grande distribution qui s'engage à réduire les pénalités logistiques pour les PME. Il démontre la volonté de Carrefour de traiter avec discernement les 5000 fournisseurs PME avec lesquels il collabore par des solutions concrètes et favoriser ainsi un commerce créateur de valeur ».

Dominique Amirault, président de la FEEF



« Carrefour accompagne aujourd'hui plus de 5000 PME, qui sont au cœur de sa stratégie et de son engagement en faveur de la transition alimentaire. Les discussions et les actions menées avec la FEEF contribuent à cet objectif. Cet accord historique montre que le bon fonctionnement de la chaîne d'approvisionnement constitue un intérêt commun avec la FEEF, afin d'améliorer la livraison des produits ainsi que leur qualité, dans l'intérêt des consommateurs ».

Pascal Clouzard, Directeur exécutif de Carrefour France

Photo ©Nicolas Gouhier, Carrefour DR

Contacts presse

- **Carrefour** : Service de presse – Tél : 01 58 47 88 80 – Email : presse_france@carrefour.com
- **FEEF** : Virginie Feuillebois – Tél. : 01 47 42 43 33 – Email : vfeuillebois@feef.org

A propos de la FEEF

La Fédération des Entreprises et Entrepreneurs de France, créée en 1995, rassemble près de 880 entreprises indépendantes, fournisseurs de la distribution. Elle a pour mission d'aménager la relation commerciale des PME avec les enseignes via des accords/codes de bonnes pratiques, de défendre un écosystème favorable aux entrepreneurs PME et d'encourager le déploiement de la RSE dans l'entreprise avec le label PME+. www.feef.org / @FEEF_France

A propos du Groupe Carrefour

Fort d'un réseau multi-formats de 12 000 magasins dans plus de 30 pays, le Groupe Carrefour est un des leaders mondiaux du commerce alimentaire. Carrefour accueille 105 millions de clients à travers le monde et a réalisé un chiffre d'affaires de 88,24 milliards d'euros en 2017. Il compte plus de 380 000 collaborateurs qui contribuent à faire de Carrefour le leader mondial de la transition alimentaire pour tous, en offrant chaque jour une alimentation de qualité, accessible partout et à un prix raisonnable.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.carrefour.com, sur Twitter (@GroupeCarrefour) et sur LinkedIn (Carrefour).